



PLAN LOCAL
D'URBANISME

PLAN LOCAL D'URBANISME

PLU

COMMUNE DE
Torreilles



VILLE DE
TORREILLES

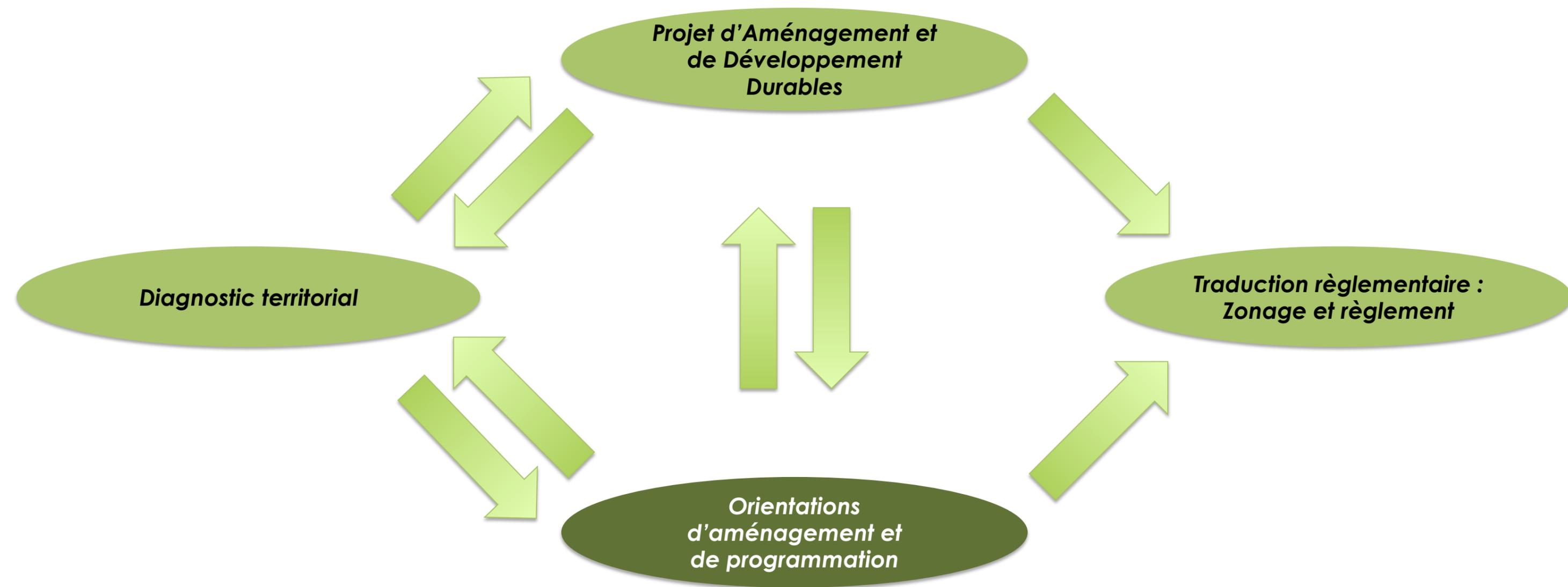
**ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT ET
DE PROGRAMMATION - OAP**

LES ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION

Dans le respect des orientations définies par le projet d'aménagement et de développement durables, les orientations d'aménagement et de programmation comprennent des dispositions portant sur l'aménagement, l'habitat, les transports et les déplacements.

Ces orientations d'aménagement et de programmation constituent une image du devenir de la commune à l'échelle de secteurs faisant l'objet d'aménagement ou de renouvellement urbains.

Elles sont opposables aux projets et autorisations d'urbanisme dans un rapport de compatibilité. Les plans de zonage et le règlement du document d'urbanisme doivent être cohérents avec elles.



LES ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT ET PROGRAMMATION

Les objectifs et enjeux des OAP :

- Faire figurer dans le PLU l'ensemble des projets pour **assurer une plus grande lisibilité de choix communaux** et des équilibres recherchés dans l'espace et dans le temps de l'aménagement.
- Préciser les conditions d'aménagement de certains secteurs, **en cohérence avec le PADD**, qui vont connaître un développement ou une restructuration particulière.
- Etre en lien étroit avec la stratégie énoncée dans le PADD, les OAP auront ainsi des incidences fortes en termes de zonage et de règles d'urbanisme.
- Fixer des **objectifs plus ou moins précis**, tout **en laissant des marges de manœuvre** sur l'architecture et l'aménagement.
- Exprimer des intentions qui seront mises en œuvre à travers les mutations privées ou dans le cadre d'opérations d'aménagement privées ou publiques auxquelles elles s'imposent.

Composition des OAP :

Les OAP comprennent des dispositions portant sur l'aménagement, l'habitat, les transports et les déplacements.

Les OAP peuvent définir les actions et opérations nécessaires pour mettre en valeur l'environnement, notamment les continuités écologiques, les paysages, les entrées de ville et le patrimoine, pour lutter contre l'insalubrité, pour permettre le renouvellement urbain et pour assurer le développement de la commune.

Les OAP peuvent déterminer un pourcentage des opérations destiné à la réalisation de commerces.

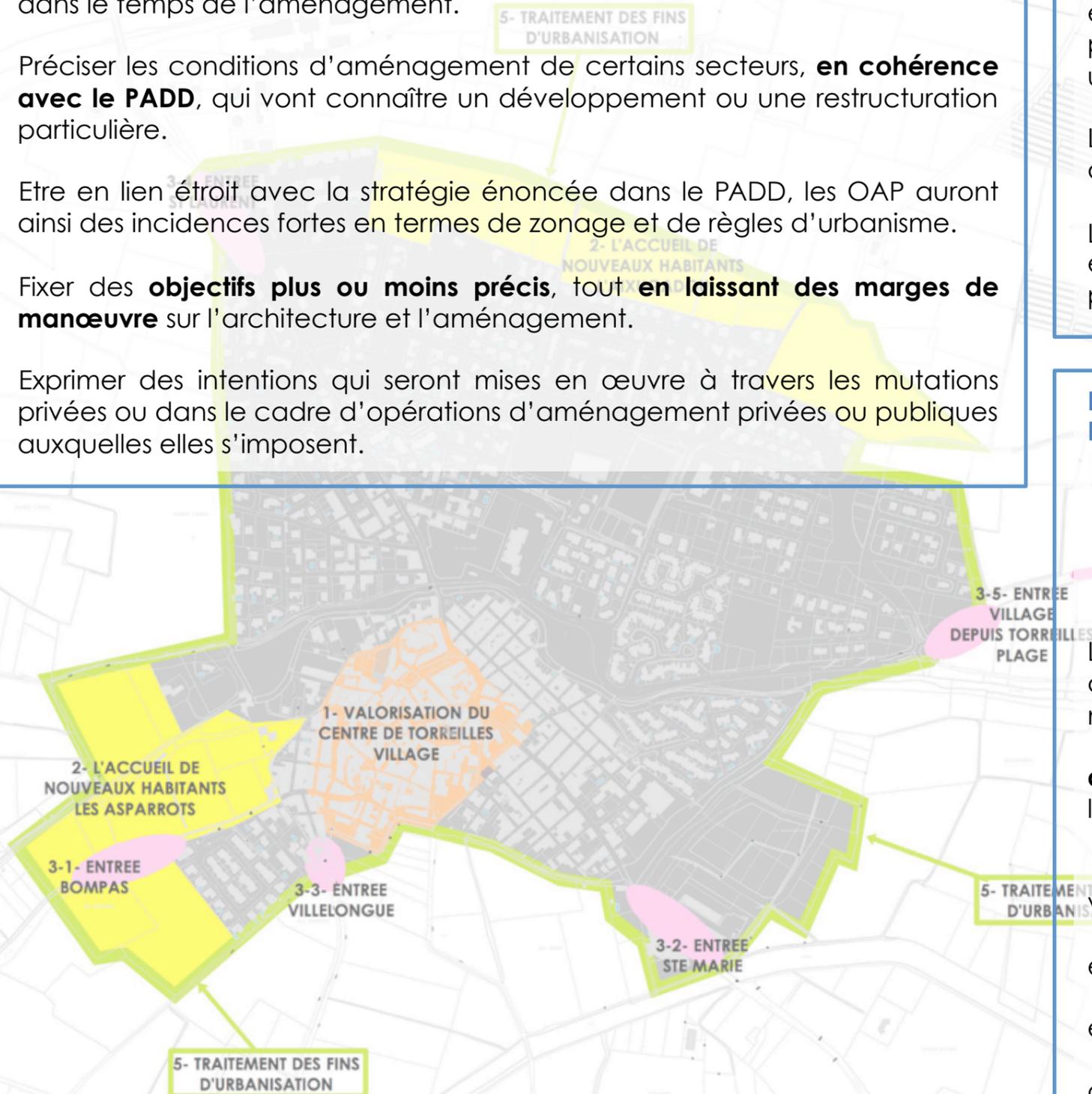
Les OAP peuvent prendre la forme de schémas d'aménagement et préciser les principales caractéristiques des voies et espaces publics.

Elles s'appuient sur les besoins recensés et exprimés à travers le PADD

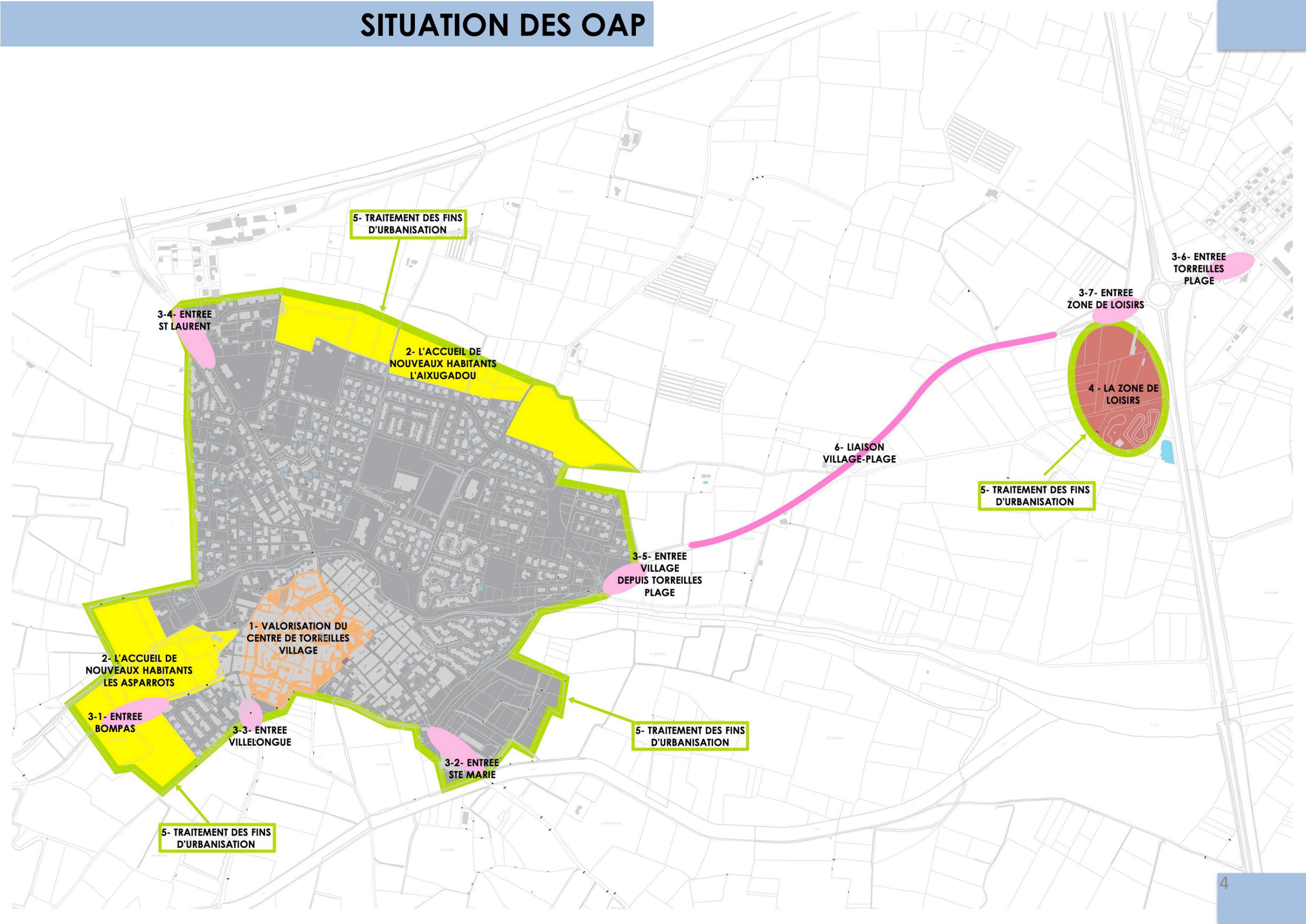
- En matière de valorisation du cadre de vie de Torreilles-Village.
- En matière d'accueil de nouveaux habitants.
- En matière de sécurisation et de valorisation des entrées de ville.
- En matière de pérennisation de l'activité touristique.
- En matière de préservation des paysages.

L'ensemble des OAP repose sur un objectif général défini, pour donner une cohérence en matière d'urbanisme, en travaillant notamment à :

- L'amélioration du cadre de vie par le **traitement et la valorisation du cœur de village**, par notamment le projet de réhabilitation de la rue Pasteur.
- Ouvrir de **nouvelles zones à l'urbanisation**.
- La réflexion sur les **entrées de ville**, pour donner une image valorisante du village.
- Permettre le développement des activités sportives et de loisirs existantes sur le site de la **zone de loisirs**.
- La **qualification des limites urbaines** et la préservation des espaces agricoles et naturels aux portes de la ville.
- La liaison entre le village et la station, par la création d'une piste cyclable sécurisée.



SITUATION DES OAP



VALORISATION DU CŒUR DE TORREILLES-VILLAGE



AEU

- **Gestion de l'eau** : Concevoir et gérer les espaces verts de manière à ce qu'ils soient peu consommateurs d'eau / Assurer une gestion efficace des eaux de ruissellement /
- **Energie** : Améliorer la performance énergétique des bâtiments publics et de l'éclairage public / Améliorer la qualité environnementale et réduire l'impact environnemental du bâti / Développer l'utilisation des énergies renouvelables /
- **Biodiversité** : Mettre en place des respirations vertes /
- **Gestion des déchets** : Lutter contre les incivilités / Améliorer la pratique du tri /
- **Transport et déplacements** : Encourager les transports alternatifs à la voiture / Adapter et sécuriser l'espace public aux différents modes de transport et l'accessibilité PMR / Améliorer le stationnement /
- **Gestion des risques** : Respecter les prescriptions du PPRI / Limiter l'artificialisation des sols / Appliquer les réglementations sismiques sur les nouvelles constructions, et les anciennes sous conditions particulières /
- **Les nuisances sonores** : limiter la traversée du village par les camions / Atténuer le bruit par le traitement paysager notamment en préservant les coupures végétales entre les voies et les habitations /
- **Préservation des sols et sous-sols** : Tendre vers le zéro phytosanitaires en 2018/

VALORISATION DU CŒUR DE TORREILLES-VILLAGE

1 **L'avenue des Pyrénées** : Voie à sens unique qui sert de "rocade" au centre ancien de Torreilles.

Actions à envisager :

- Opportunité à étudier sur une parcelle non construite : parcelle idéalement placée pour répondre à une problématique de stationnements en centre-ancien et création de logements.
- Traitement de la Place St Julien devant l'église : manque de lisibilité de la voirie à cet endroit.
- Réalisation de trottoirs sécurisés : largeur suffisante de l'emprise publique.

2 **L'avenue du Languedoc** :

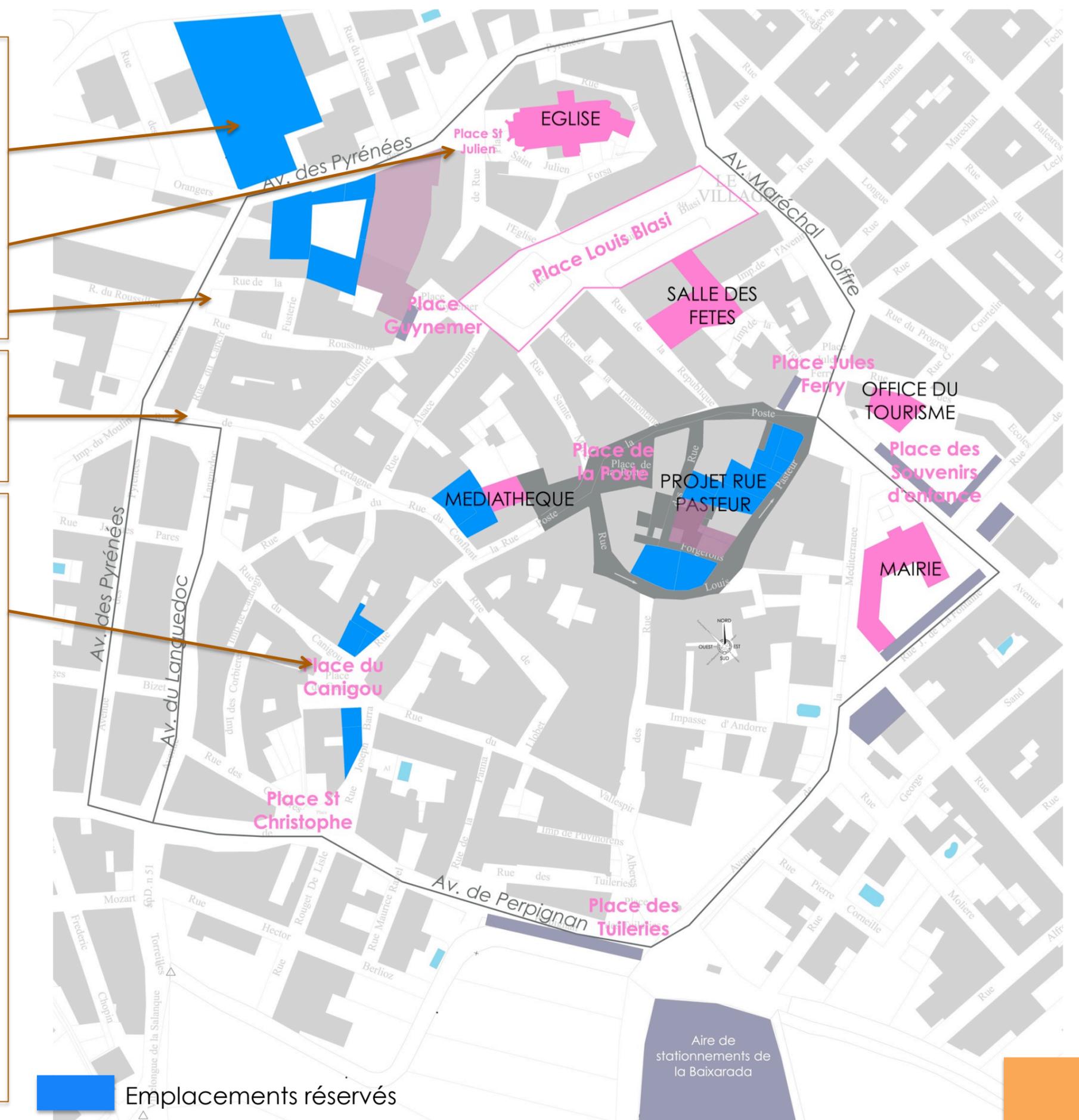
Actions à envisager :

- Traiter la Rue de Cerdagne entre l'av. des Pyrénées et l'Av du Languedoc.

3 **La place du Canigou** : aujourd'hui entièrement dédiée à la voiture, cet espace en cœur de ville mérite une requalification.

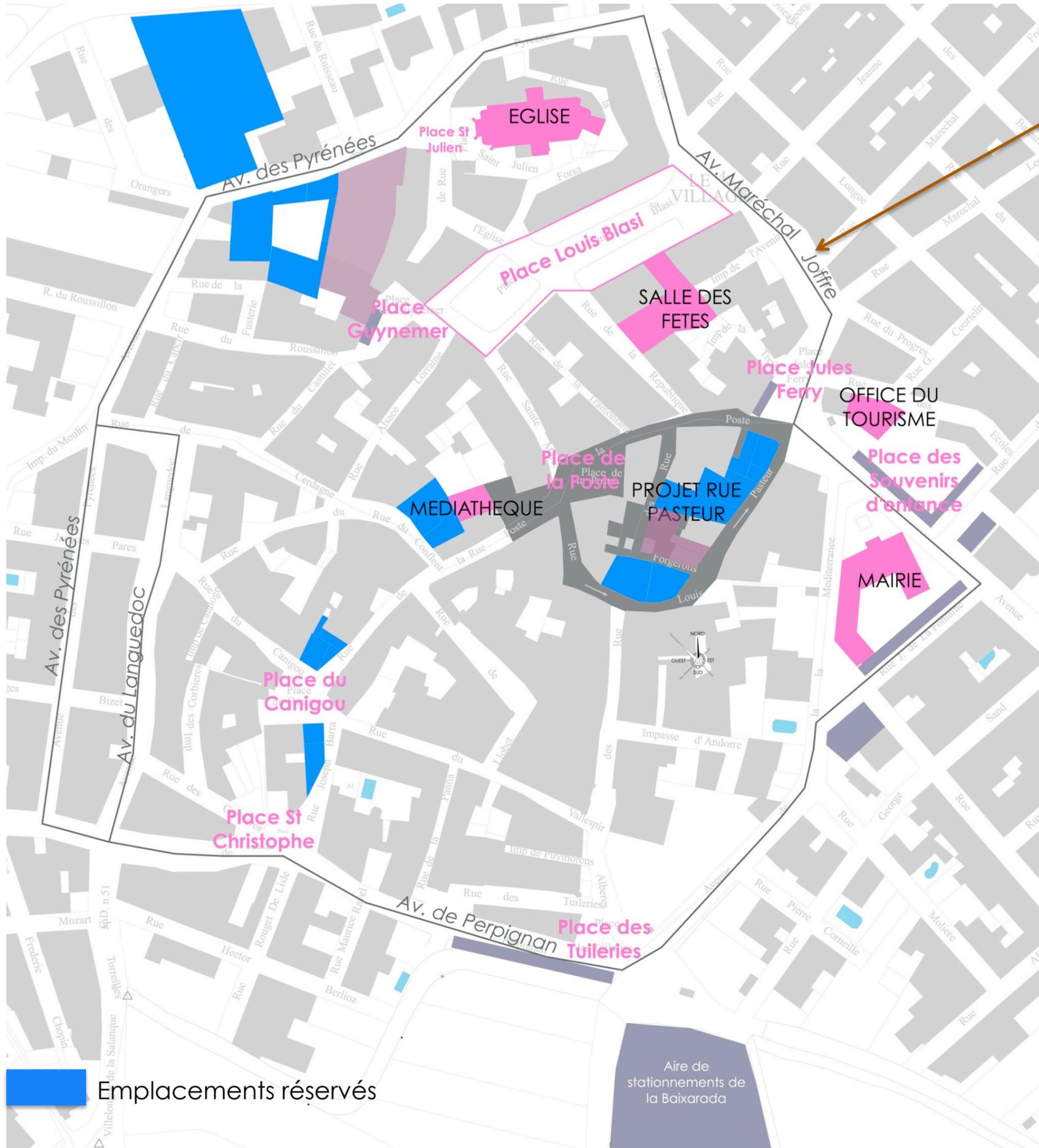
Actions à envisager :

- Donner une réelle fonction de place à cet espace (mobilier urbain...).
- Garder une fonction automobile pour desservir les garages existants.
- Réfléchir à l'opportunité de garder des places de stationnement.
- Mettre en place une politique d'acquisition foncière pour permettre une requalification de cet espace en prenant en compte les problèmes de stationnement.



Emplacements réservés

VALORISATION DU CŒUR DE TORREILLES-VILLAGE



4

Avenue Maréchal Joffre : Il s'agit de la traversée du village, voirie à double sens. Le traitement de la voie n'incite pas au ralentissement malgré un effort de traitement des trottoirs. La place Jules Ferry, qui n'est pas réellement une place, mériterait un traitement particulier pour délimiter les espaces de circulation et améliorer la lisibilité de la voie.

Actions à envisager :

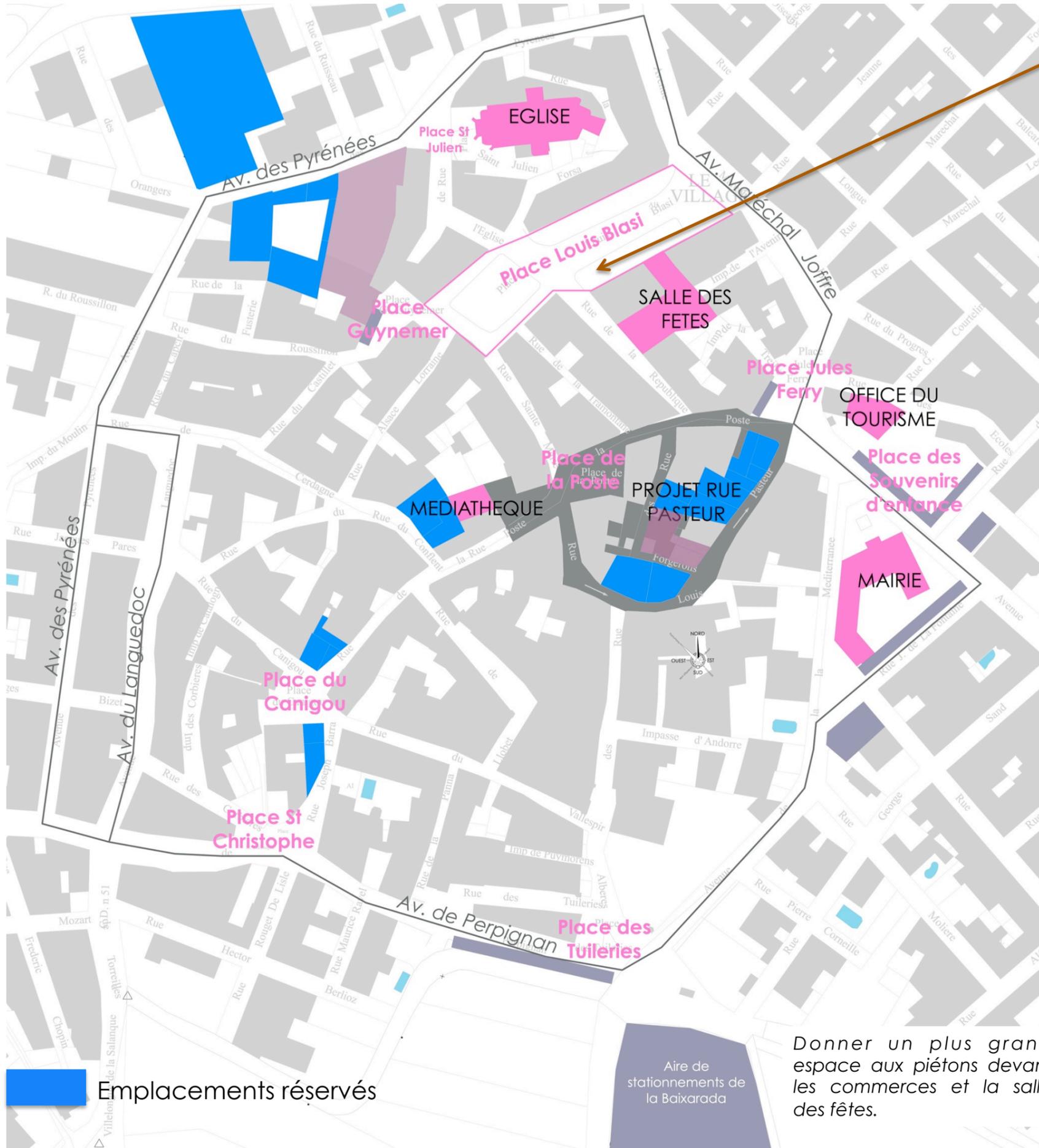
- Traitement de la « Place » Jules Ferry : le terme place n'est pas approprié à cet espace qui mériterait un traitement particulier pour délimiter les espaces (stationnement, piéton, véhicule).
- Traiter le revêtement de sol (enrobé teinté, plateau surélevé...) pour modifier l'aspect très routier de la voirie et inciter au ralentissement.



AEU

- **Biodiversité** : Mettre en place des respirations vertes /
- **Transport et déplacements** : Encourager les transports alternatifs à la voiture / Adapter et sécuriser l'espace public aux différents modes de transport et l'accessibilité PMR / Améliorer le stationnement /
- **Les nuisances sonores** : limiter la traversée du village par les camions / Atténuer le bruit par le traitement paysager notamment en préservant les coupures végétales entre les voies et les habitations /
- **Préservation des sols et sous-sols** : Tendre vers le zéro phytosanitaires en 2018/

VALORISATION DU CŒUR DE TORREILLES-VILLAGE

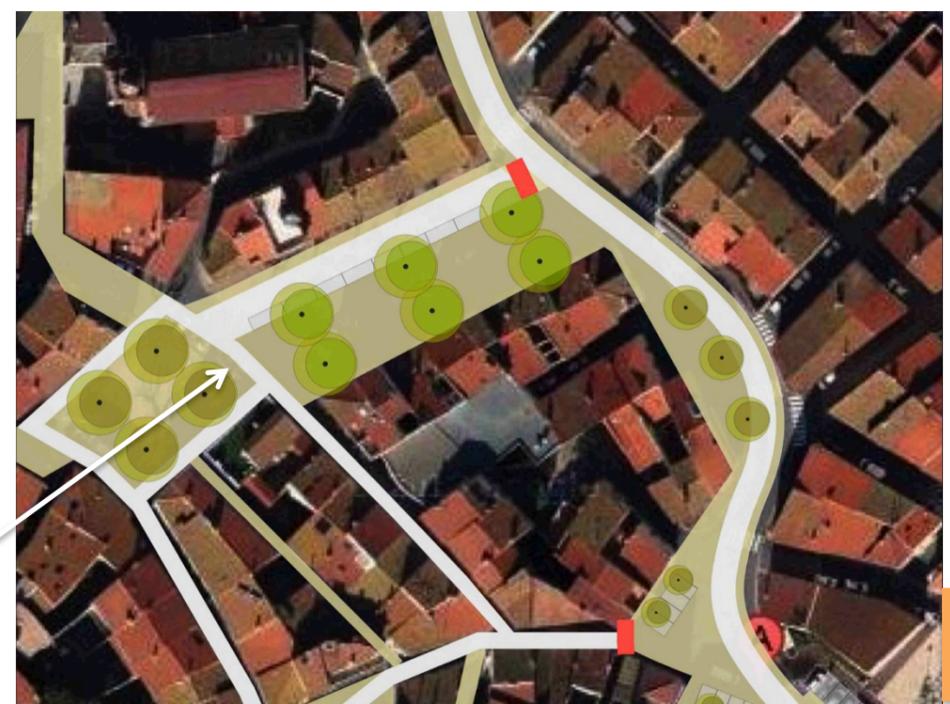


5

Les places Louis Blasi et Guynemer : Il s'agit de la place historique du village de Torrellas. Une réorganisation de cet espace devrait permettre d'apporter une image qualitative de cet espace. Aujourd'hui une place centrale est faite aux véhicules.

Actions à envisager :

- Repositionner la voirie au Nord de la Place, pour laisser un espace plus large devant les commerces. En gardant comme objectif de pouvoir piétonner cet espace.
- Connecter les places Louis Blasi et Guynemer en créant un aménagement commun.
- Organiser les stationnements différemment pour ne pas créer de barrière entre les deux espaces.
- Requalifier la place Guynemer dans les mêmes codes que la Place Louis Blasi pour créer une unité au cœur du village.

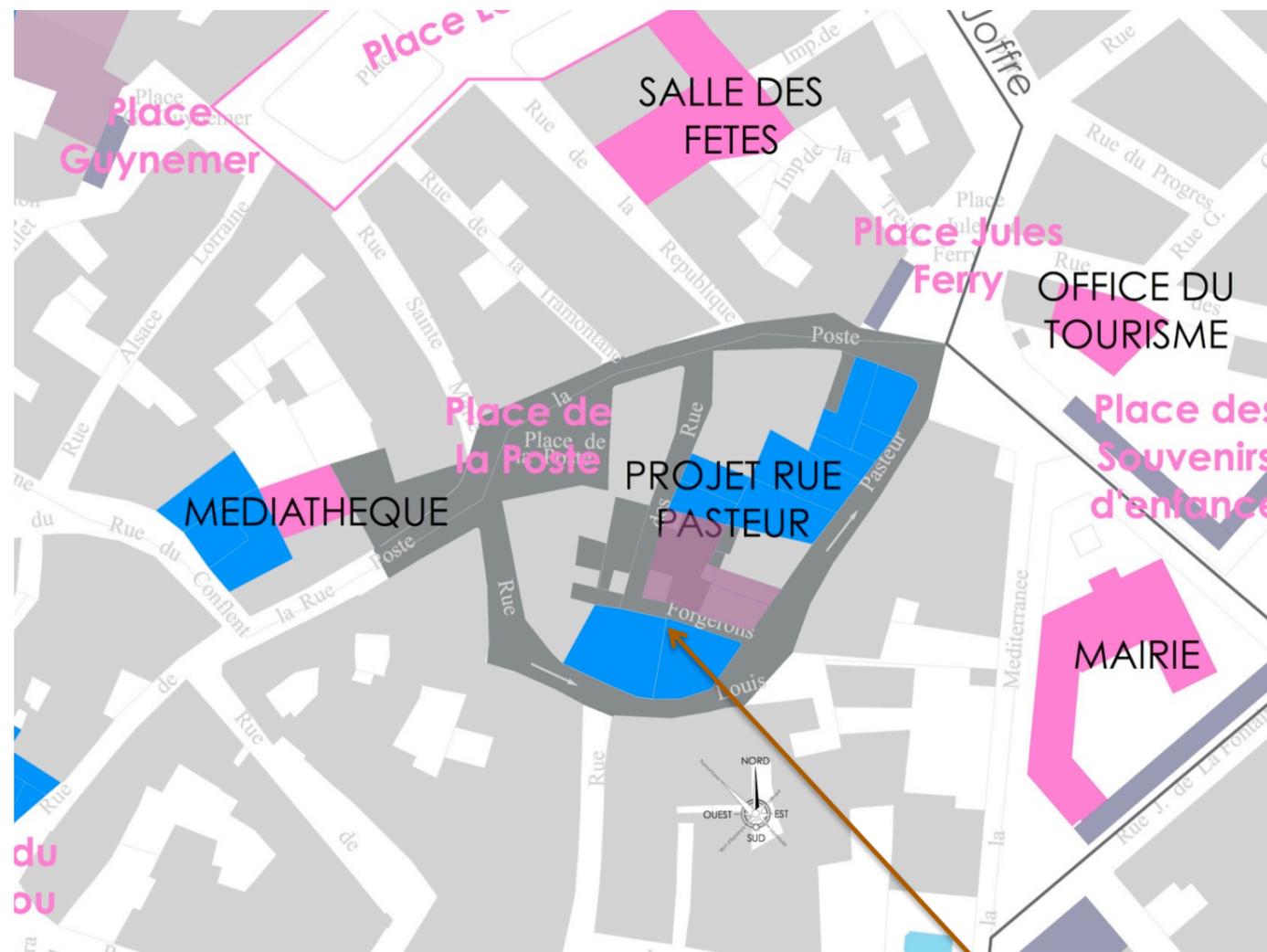


Donner un plus grand espace aux piétons devant les commerces et la salle des fêtes.

Emplacements réservés

Aire de stationnements de la Baixarada

VALORISATION DU CŒUR DE TORREILLES-VILLAGE



Mise en place de bornes pour piétonisation saisonnière.

Démolition des bâtiments sur les parcelles AI53 et 57, aménagement de la rue des Forgerons.

 Emplacements réservés

6

Le projet Rue Pasteur : Cet îlot urbain dense va faire l'objet d'une requalification dans le but d'accroître la qualité du cadre de vie dans le centre ancien notamment. Des bâtiments insalubres ont été rachetés par la commune, ils seront démolis. Des Projets RHI-THIRORI* sont en cours sur ce secteur pour lutter efficacement contre l'habitat insalubre.

Actions à envisager :

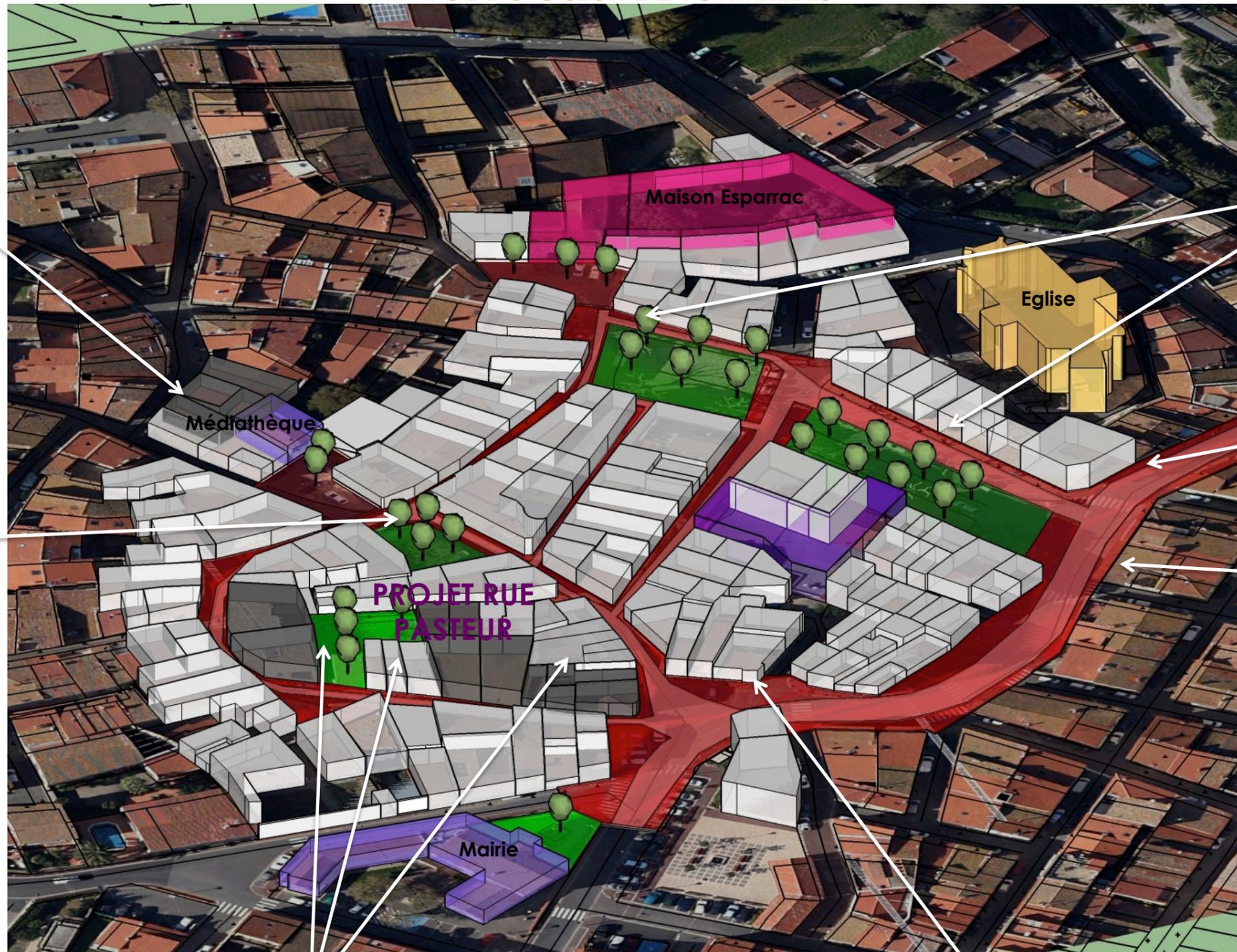
- Traitement de la rue des Forgerons en rue piétonne.
- Créer une aération au sein de centre ancien très dense.
- Continuer la politique d'acquisition au sein du projet rue Pasteur.
- Aménager la Place de la Poste et l'espace devant la Médiathèque.
- Intégrer le projet d'extension de la médiathèque dans la réflexion d'aménagement urbain.



*RHI = Résorption de l'Habitat Insalubre Irrémédiable ou Dangereux
THIRORI = Traitement de l'Habitat Insalubre Remédiable ou dangereux et des opérations de restauration

VALORISATION DU CŒUR DE TORREILLES-VILLAGE

VUE DU CŒUR DE TORREILLES



Envisager l'extension de la médiathèque.

Mise en place de bornes pour la piétonisation du cœur de village.

Place Louis Blasi et Guynemer : Donner un plus grand espace aux piétons devant les commerces et la salle des fêtes. En gardant comme objectif de pouvoir piétonner la place.

Mise en place de bornes pour la piétonisation du cœur de village.

Mise en sécurité de l'Avenue Maréchal Joffre.

Projet rue Pasteur : Continuer la politique d'acquisition sur ce secteur dans le but d'aérer cet îlot bâti en procédant à la démolition de bâtiments, de permettre la rénovation des bâtiments anciens...

Mise en place de bornes pour la piétonisation du cœur de village.

VALORISATION DU CŒUR DE TORREILLES-VILLAGE



Opportunité à étudier pour la création d'une aire de stationnements et de logements.

Mise en place de bornes pour la piétonisation du cœur de village.

Redonner une réelle fonction de place à la Place du Canigou.

Mise en place de bornes pour la piétonisation du cœur de village.

Donner un plus grand espace aux piétons devant les commerces sur la Place Louis Blasi, envisager la piétonisation totale de la place.

Modification du traitement de sol sur la voirie pour un effet moins routier de la traversée du village de Torrellas.

Mise en place de bornes pour la piétonisation du cœur de village.

Projet Rue Pasteur, traitement de la rue des Forgerons, créer un espace de centralité par la destruction de bâtiments pour aérer le secteur de la rue Pasteur.

Politique d'acquisition foncière en centre ancien.

L'ACCUEIL DE NOUVEAUX HABITANTS

- *Els Asparrots*
- *L'Aixugadou*



1- SECTEUR LES ASPARROTS

Les principales caractéristiques du secteur

Superficie : 10,7 ha environ.

Destination : Zone d'habitat également destinée à recevoir les équipements publics et les activités qui en sont le complément normal.

Zonage : 1AU.

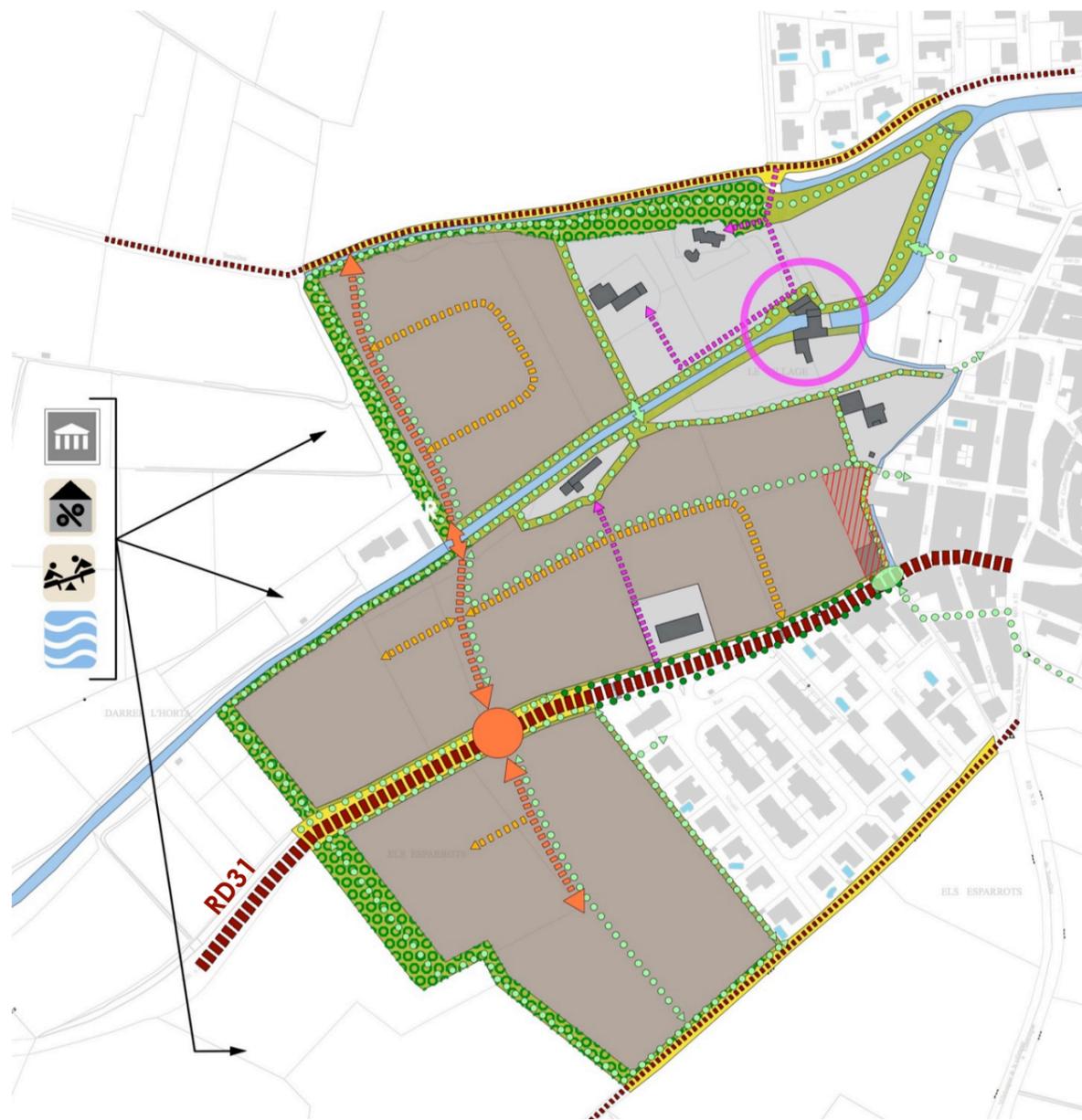
Situation et contexte :

Localisation : A proximité du centre ancien de Torreilles, au Sud-Ouest de Torreilles village.

Occupation : Le site est principalement occupé par des friches. Des constructions sont déjà présentes sur le secteur. Le secteur est traversé par un cours d'eau et la RD 31.

Accès automobile : RD 31 au centre, chemin rural 3 de Pia à Torreilles au Nord, chemin du Moulin au Sud : des connexions viaires sont donc possibles.

Accès piéton : Les rue Georges Bizet, impasse du Moulin et rue du Roussillon pourraient permettre des connexions piétonnes avec le centre du village. Le chemin du Mas Faivre est peu aménagé (absence de trottoirs accessibles et largeur faible).



Enjeux du secteur

Déplacements :

- Traiter et sécuriser les entrées de ville.
- Limiter les accès directs sur la RD31.
- Sécuriser et renforcer les cheminements doux en particulier les connections avec le centre du village.
- Utiliser l'eau comme fil conducteur des cheminements doux.



Environnement :

- Préserver le ruisseau de Torreilles et sa ripisylve.
- Mettre au centre des projets la qualité environnementale des futurs aménagements.

Paysage :

- Préserver les éléments remarquables : le Moulin.
- Traiter paysagèrement les fins d'urbanisation.
- Prévoir des plantations en accompagnement des cheminements doux.



1- SECTEUR LES ASPARROTS

L'aménagement

- L'urbanisation devra être réalisée sous la forme d'opérations d'aménagement d'ensemble.
- Prise en compte des principes d'aménagements durables.
- Création de placettes, espaces publics multifonctionnels, d'espaces verts.
- Mise en place de respiration douce au sein du secteur.
- Le développement du réseau de communication numérique devra être intégré à l'opération d'aménagement d'ensemble.
- Compte tenu du risque inondation, des systèmes de rétention devront être aménagés et accessibles.

L'habitat et le bâti : les questions à se poser

- Offrir une mixité dans le type de logements : petit collectif, habitat individuel groupé, maisons pavillonnaires.
- 20% de LLS.
- Prévoir une densité renforcée sur ce secteur avec 35 logements par hectare.
- Rechercher une harmonie architecturale pouvant laisser place à des formes nouvelles (toitures terrasses, végétalisées, constructions bois...)
- Tendre vers des bâtiments à basse consommation, bioclimatiques ou à énergie positive.
- Etudier la faisabilité de production collective d'énergie renouvelable (chauffe-eau solaire, photovoltaïques...), d'équipements mutualisés au sein du secteur.
- Créer un front urbain en entrée de ville, avec une maîtrise des constructions.

Les équipements et espaces publics

- Donner une place importante à la création d'espaces publics sous forme de petites placettes.
- Prévoir des espaces publics de qualité notamment des systèmes de rétention accessibles.

Les transports et les déplacements

- Présence d'arrêts de bus sur la RD.
- Limiter la place de l'automobile sur le secteur, priorité aux déplacements doux.
- Tous les axes seront aménagés afin de sécuriser les déplacements en particulier la RD31.
- Aménager un carrefour pour sécuriser l'entrée de ville et l'accès principal à la zone.
- Créer une voie de délestage à sens unique depuis St Laurent vers Bompas.
- Limiter les franchissements du ruisseau au cœur de la zone.
- Aménager des espaces en vue de regrouper le stationnement tout en interdisant le stationnement longitudinal le long des voies et imposer des places de stationnements deux roues.
- Aménager des connections piétonnes.
- Assurer l'accessibilité PMR sur l'ensemble des liaisons douces.

- Gestion de l'eau

- Energie/ climat

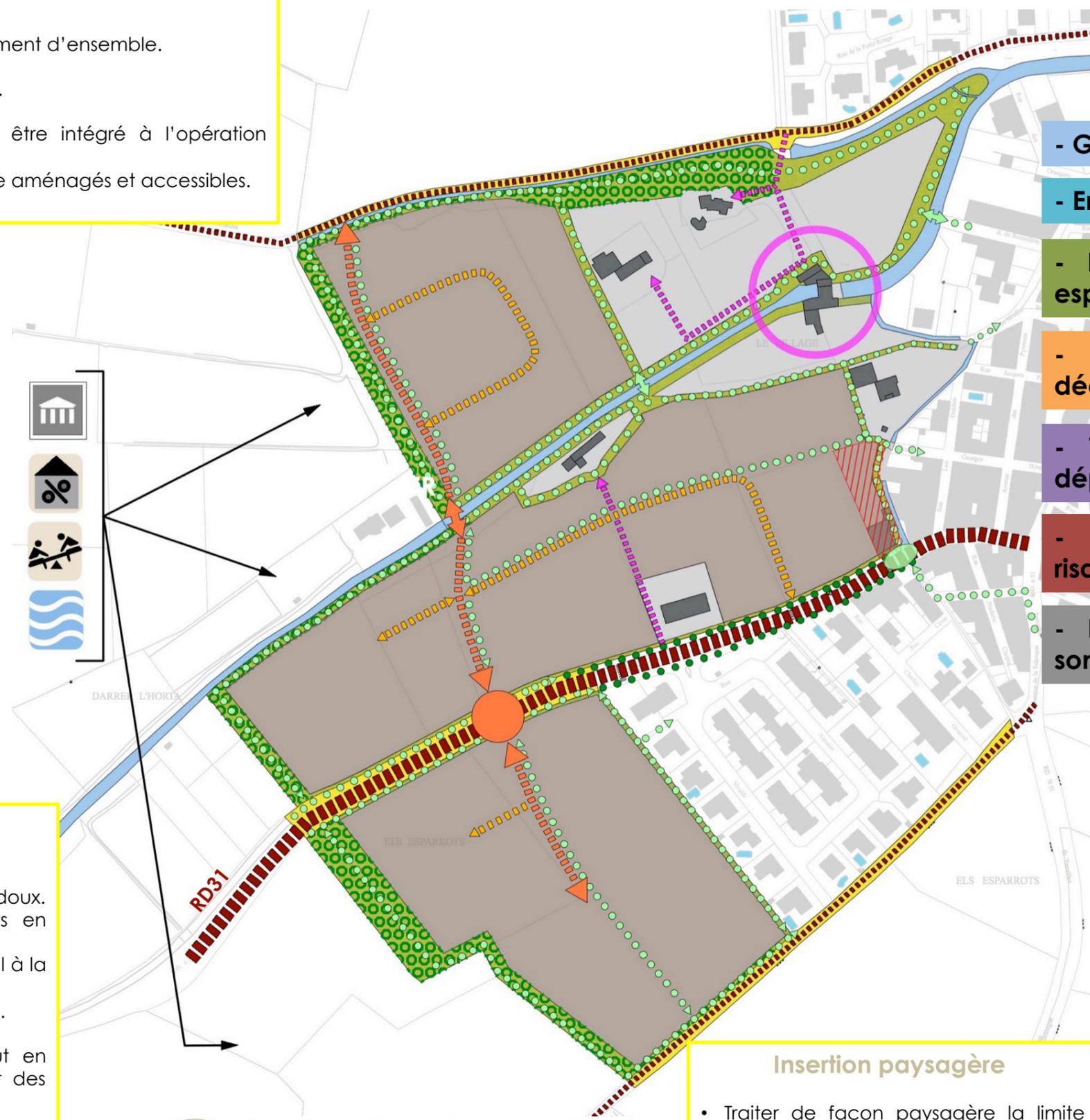
- Biodiversité et espaces verts

- Gestion des déchets

- Transports et déplacements

- Gestion des risques

- Environnement sonore



Insertion paysagère

- Traiter de façon paysagère la limite d'urbanisation, et les cheminements doux en privilégiant des essences variées, locales et robustes, adaptées au contexte géographique et climatique notamment pour participer à l'entretien de la biodiversité tout en veillant aux bâtis existant. Il s'agit surtout de la frange Ouest de la zone et du Moulin.

- Cours d'eau
- Bâti existant
- Voies existantes
- Voies de desserte principale à créer
- Voies de desserte secondaire à créer
- Accès privés existant
- Connections viaires à créer
- Aménager un carrefour pour sécuriser les déplacements
- Aménager l'axe afin de sécuriser les déplacements
- Cheminements doux existants
- Cheminements doux à créer
- Connections douces à créer

- Aménager la connection avec la ceinture verte et bleue
- Elément remarquable à protéger
- Equipement public à créer
- Emplacement réservé
- Aménager des aires de jeux ou des espaces publics
- Créer des logements sociaux à hauteur de 25%
- Aménager un ouvrage de rétention
- Traitement qualitatif des franges urbaines
- Espace à végétaliser

2- SECTEUR L'AIXUGADOU EST

2

Les principales caractéristiques du secteur

Superficie : Total du secteur 16,7 ha environ, dont **5,4 ha** ouvert immédiatement.

Destination : Zone d'habitat également destinée à recevoir les équipements publics et les activités qui en sont le complément normal.

Zonage : 1AU

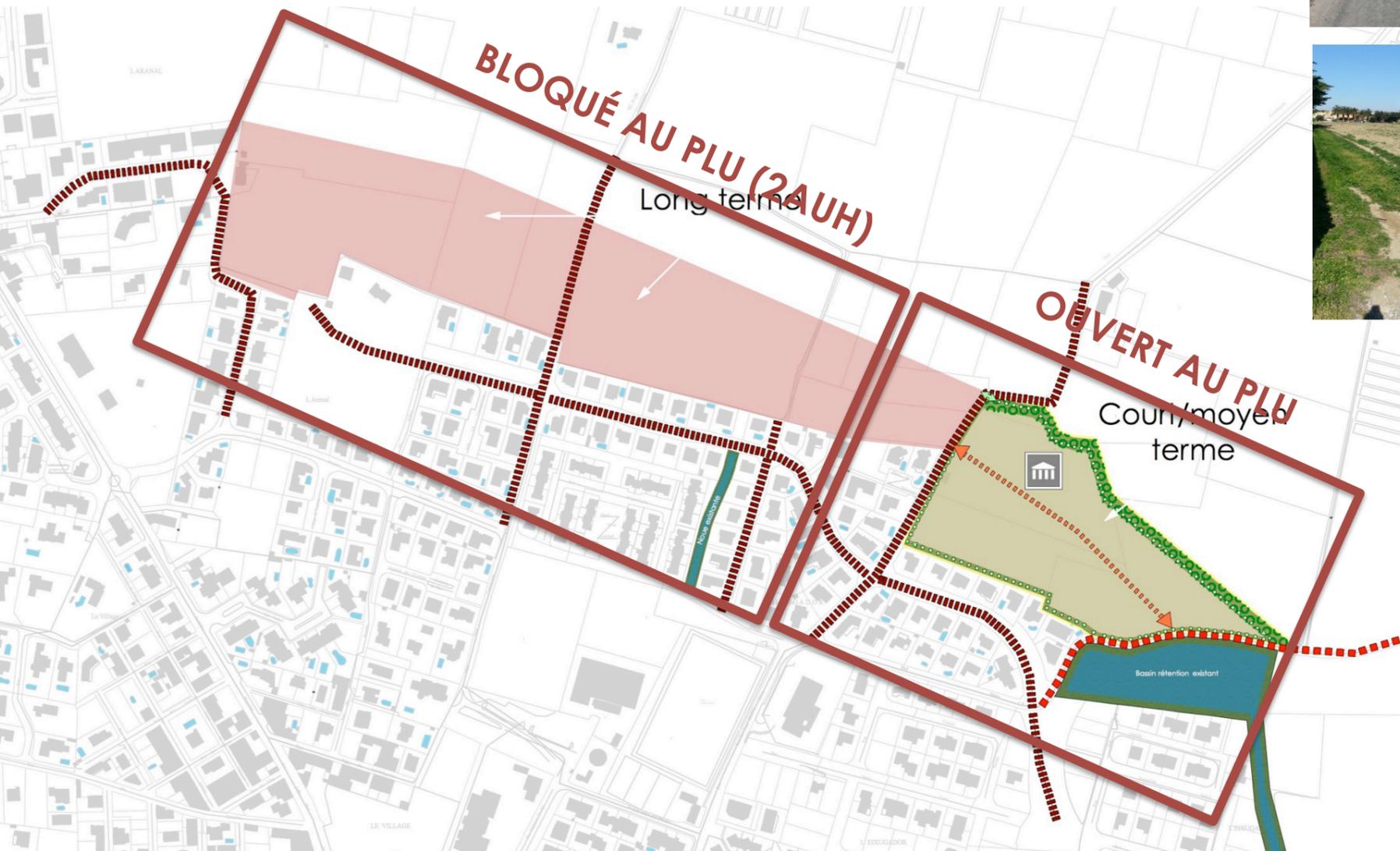
Situation et contexte :

Localisation : à proximité immédiate du lotissement Clos Saint Julien.

Occupation : le site est principalement occupé par des friches agricoles et des espaces cultivés. Le secteur est traversé par deux axes routiers : les chemins de l'Arenal et du Gantal.

Accès automobile : via le chemin de l'Arenal, le chemin de Gantal, et Els Cotius qui permet de rejoindre la RD11E. Une connexion viaire est également possible via la voie en attente de la rue Jo Maso.

Accès piéton : via le cheminement doux reliant le rue des Frères Lumières à la rue Ferdinand Lesseps, la voie en attente rue de l'Arenal (trop étroite pour une connexion viaire), le bassin de rétention paysager au Sud-Est de la zone et les cheminements du lotissement au Sud de l'opération.



VALORISER LES ENTRÉES DE VILLE



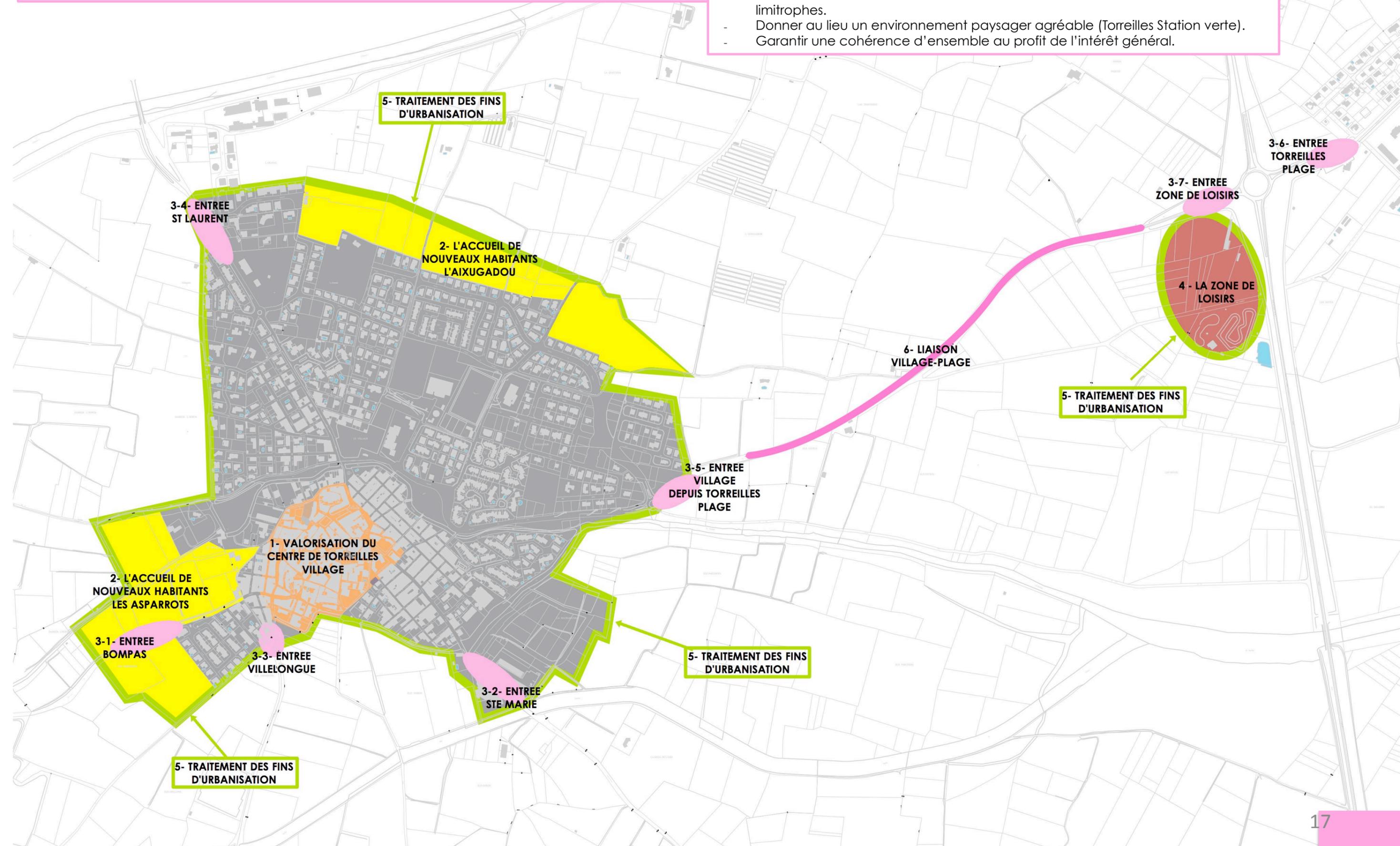
LES ENTREES DE VILLE

Les entrées de ville sont des secteurs stratégiques qu'il convient de mettre en valeur.

« L'entrée de ville n'est pas une porte, elle n'est pas un lieu géographique précis de la ville. Elle est un parcours à travers le paysage que l'on veut porteur d'un message. »

Objectifs pour les entrées de ville de Torreilles :

- Permettre un accès aux modes de déplacement doux afin de connecter ces derniers aux circuits Natura vélo, Voie Verte et Vélitorale, vers les communes limitrophes.
- Donner au lieu un environnement paysager agréable (Torreilles Station verte).
- Garantir une cohérence d'ensemble au profit de l'intérêt général.



Analyse de l'existant



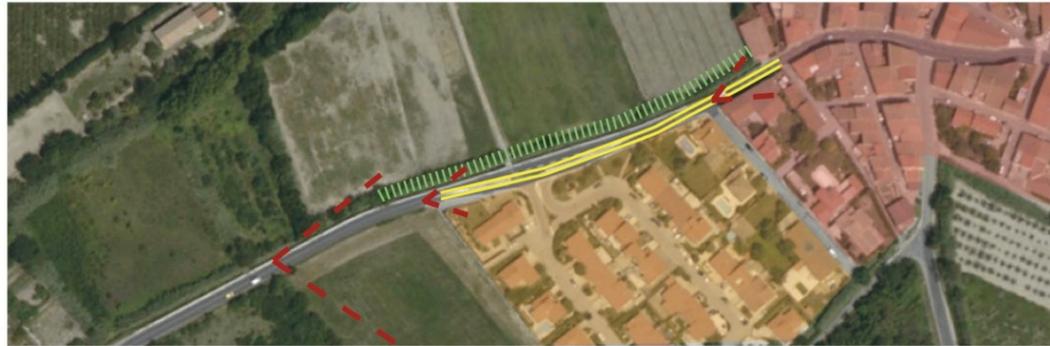
Située à l'Est de la commune, cette entrée de ville la route départementale 31 longe un couloir végétal de végétation humide (Canne de Provence et frènes), puis la vue s'ouvre sur la silhouette d'un quartier résidentiel récent et s'amorce sur un dispositif urbain intégré (trottoirs, façades de bâtiments ouvrant sur la rue et à l'alignement), avant de pénétrer le coeur de village avec ses façades typiques. Cette entrée restitue le mieux l'identité du village.



La grande prairie de fauche qui permet une ouverture visuelle sur l'entrée du village sera aménagée.



Le parcours d'entrée depuis la route de Perpignan. L'articulation entre les domaines urbain et rural, se fait naturellement grâce au végétal et au traitement de surface des trottoirs.



-  Composante naturelle type écran de Canne de Provence
-  Traitement qualitatif existant : trottoirs larges, terre-plein central et mobilier urbain. Une voie destinée aux modes doux peut être tracée sur les trottoirs.
-  Ouverture de séquence
-  Tissu urbain résidentiel
-  Tissu urbain traditionnel

Orientation d'aménagement



Le traitement et la sécurisation de cette entrée devront être réalisés dans le cadre de l'aménagement du secteur « Les Asparots ». L'objectif est la valorisation et la sécurisation de l'entrée de ville.

Analyse de l'existant



Située au Sud-Ouest de la commune, la route départementale 11 longe un couloir végétal de végétation typique salanquaise avec ses haies de cannes de Provence et cyprès, puis la vue s'ouvre sur la traversée de l'agouille de Cireres et ses deux bâtiments aux volumes conséquents : l'ancienne cave coopérative à l'abandon (témoin d'une viticulture prospère) et le centre technique municipal à l'architecture contemporaine mis en valeur par les espaces verts. Avant de pénétrer l'artère principale du village, le passage se fait par le pont de La Madraguère et la Zone économique qui porte son nom.



Deux bâtiments aux volumes bien différents, alliant deux époques du village.



Le parcours d'entrée depuis la route de Sainte-Marie. Deux côtés distincts en termes de fonctionnement. Le côté du centre technique municipal fonctionne car il est mis en scène par le végétal jusqu'à l'entrée dans le coeur de village. Celui de la cave coopérative apporte une image négative d'une économie en déclin.

Orientations d'aménagement



- Composante naturelle existante : alignement en transition de platanes et de murier-platanes qui accompagne l'entrée de ville, jusqu'à La madraguères et ses abords paysagers.
- Traitement des bas-côtés : trottoirs en continuité avec la rue.
- Traitement paysager marquant la porte d'entrée du village. La gestion des surfaces résiduelles par des plantations d'arbres, permettant à la fois de construire une scénographie « pérenne », avec un minimum d'entretien
- Ouverture de séquence
- Zone d'activité économique La madraguère
- Centre technique municipal
- Cave coopérative à réhabiliter
- Marquage de l'entrée du village par le traitement du pont de l'Agouille de Cireres avec le RAL de Torreilles (jardinières)
- Marquage sur la chaussée de bande cyclable afin de réduire l'effet trop routier de la RD 11.
- Pistes mixtes existantes

Orientations d'aménagement

Vue devant la cave vers le centre du village



Vue vers le centre du village



Aménagement de trottoirs en continuité avec le centre du village. L'objectif est de sécuriser les déplacements doux et de ralentir les flux routiers.

Mise en place d'alignement de jardinières en vue d'« embellir » l'entrée de ville notamment la vue sur la cave coopérative. Ces jardinières étant mobiles, elles pourront être adaptées lors des futurs aménagements de la cave.



Analyse de l'existant



Située au Sud-Est de la commune, l'entrée du village par la route départementale 51 se fait au dernier moment, noyée par la végétation le paysage rural du vallon, ... malgré sa fréquentation plus limitée, cette entrée offre une très forte identité et valeur d'image, grâce à la végétation et au bâti

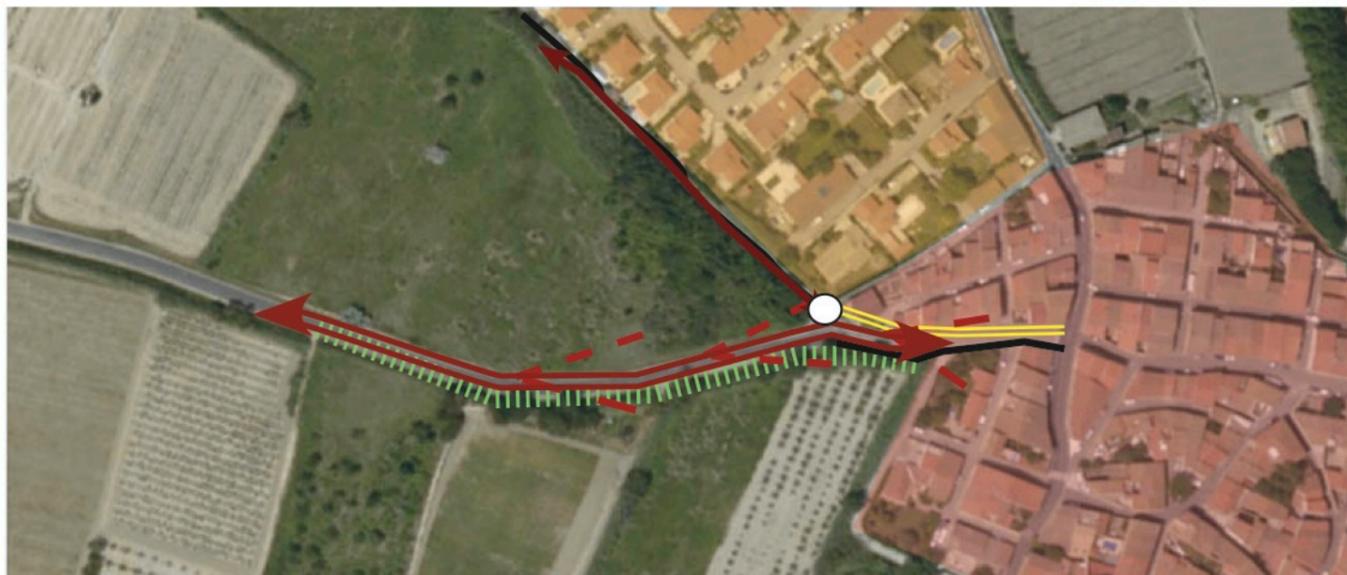


Les premiers corps bâtis visibles après le virage.



Après un virage, la route pénètre quasiment directement dans le centre ancien de Torreilles. La transition entre le paysage agricole et ses haies exubérantes vers le tissu urbain traditionnel est courte, et l'effet sur les premiers volumes bâtis doit être qualitatif.

Orientations d'aménagement



-  Voie existante
-  Composante naturelle existante : Haies mixtes sur talus
-  Traitement des bas-côtés : trottoirs en continuité avec la rue.
-  Ouverture de séquence
-  Tissu urbain résidentiel
-  Tissu urbain dense
-  Piste cyclable voie partagée
-  Principe de voie de desserte principale
-  Petit carrefour à créer

Analyse de l'existant



Située au Nord de la commune, la limite communale avec St Laurent-de-la Salanque se fait naturellement grâce à l'Agly. La route longe un bosquet de pins sur la gauche, ce qui permet de guider le regard vers les champs de fruitiers sur la droite et la silhouette du village. Un double alignement de platanes permet de marquer l'articulation entre urbain et rural. Le passage devant l'entrée de la zone d'activité Tuilerie constitue un point noir paysager.

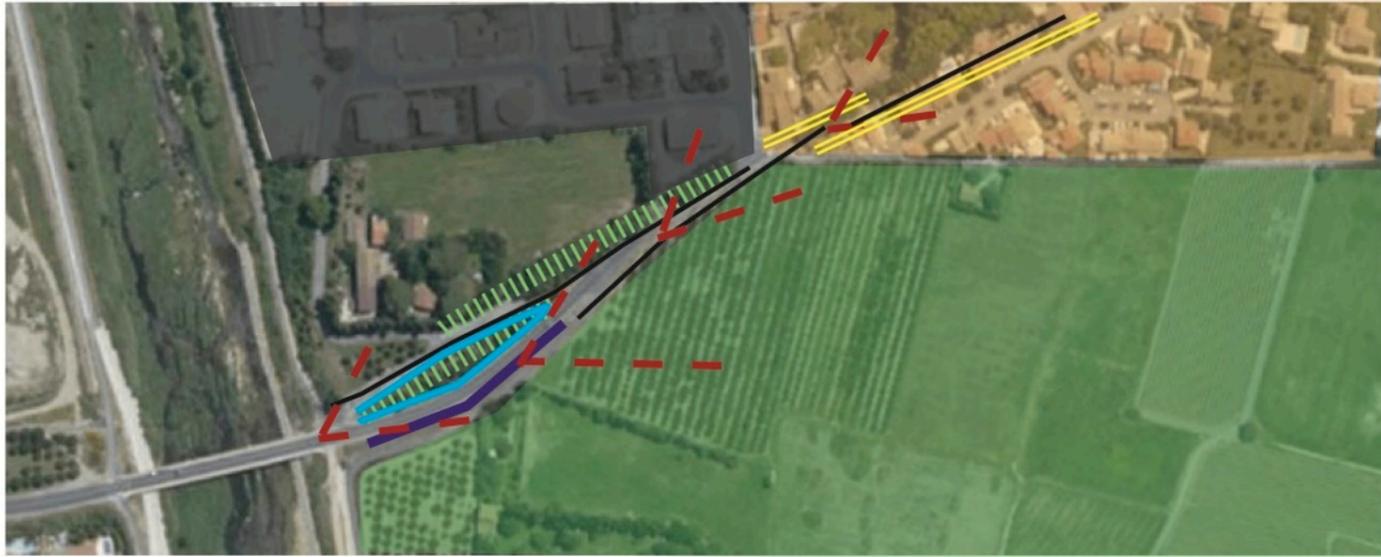


Une entrée végétalisée par des bosquets, des arbres d'alignement, des rangs d'arbres fruitiers, mais gâchée par le premier hangar de la zone d'activité, et le manque d'entretien des espaces publics de la Z.A.



Le parcours d'entrée depuis la route de St Laurent-de-la Salanque. La route située en hauteur (passage de l'Agly) permet une vue en plongée sur Torreilles et ses vergers.

Orientations d'aménagement



-  Composante végétale existante en transition vers le centre : bosquets de pins, alignement de platanes en taille douce, puis double alignements de platanes en taille plus sévère.
-  Traitement qualitatif des bas-côtés : trottoirs avec le même traitement de surface que l'entrée de ville depuis Perpignan, même mobilier urbain et luminaires. Elargissement de la voirie avec terre-plein central et replantation d'arbres d'alignement.
-  Changement des glissières de sécurité routières par des glissières mixtes métal-bois plus esthétiques type T22.
-  Ouverture de séquence
-  Zone d'habitat résidentiel
-  Espace agricole
-  Zone d'activité Tuilerie
-  Espace vert à protéger et valoriser
-  Marquage sur la chaussée de bande cyclable afin de réduire l'effet trop routier de la RD 11. Passage derrière les platanes sur l'avenue du Maréchal Joffre.

Espace vert à protéger et valoriser.

Piste cyclable vers St Laurent de la Salanque.

Imposer un ralentissement par un marquage au sol et une signalétique d'entrée de ville.

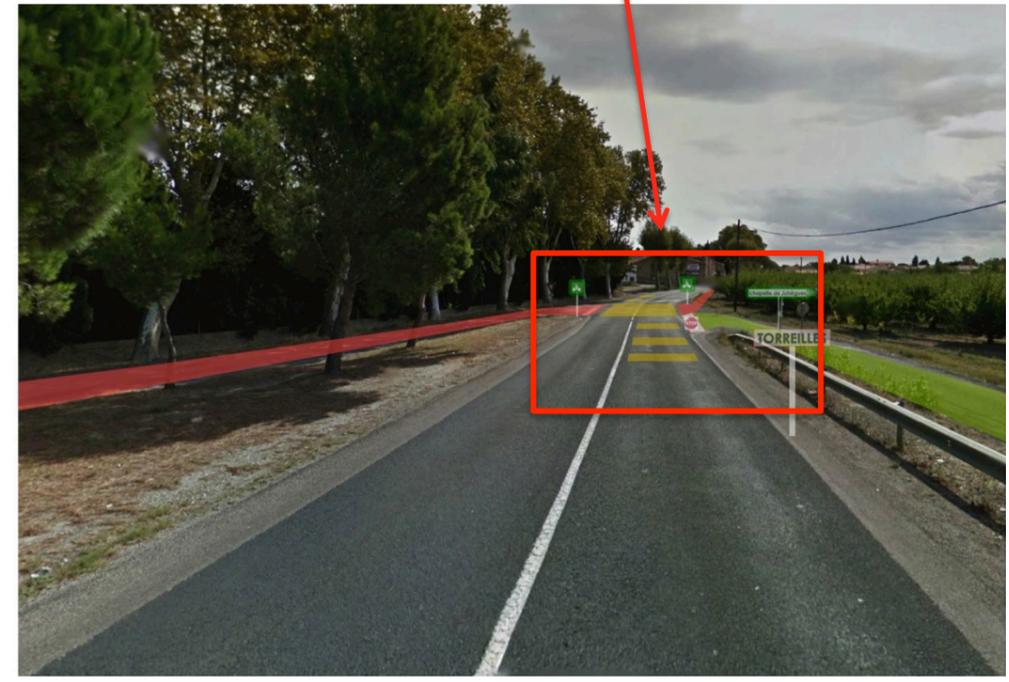
Vue vers St Laurent



Traversée de la piste cyclable à sécuriser (ralentisseurs, panneaux entrée de ville, signalétique...).

Piste cyclable à créer.

Vue vers Torreilles village



Il s'agit ici de requalifier l'entrée Nord du Bourg de manière plus qualitative et sécurisée, en requalifiant tout l'axe structurant de l'avenue du Maréchal Joffre.

Le principe est ici d'abattre la rangée de platanes, taillés sévèrement (arbre à trop grand développement inadapté) et des petits murets, afin de gagner de la place et de briser l'effet ligne droite de l'avenue en décalant légèrement la voie. Un traitement qualitatif de part et d'autre de l'avenue pourra être réalisé par l'intermédiaire de trottoirs larges intégrant piste cyclable et plantations d'arbres d'alignement à petit développement, du mobilier urbain existant (luminaires et jardinières de la commune).

TRADUCTION REGLEMENTAIRE DE L'OAP :
Emplacement réservé pour élargissement de la chaussée (côté Juhègues) pour la réalisation de la piste cyclable.

Analyse de l'existant



Située à l'Ouest de la commune, la route départementale 11E traverse la plaine agricole humide, un alignement de pins parasols ainsi que des haies de cyprès rythment le parcours, puis le regard se focalise sur les premières zones urbanisées et la ligne d'horizon végétalisée qui correspond aux rives arborées du Bourdigou. Un rond-point marque véritablement l'entrée dans le vieux village et dans le nouveau quartier. Les rives aménagées en promenade plantées mènent alors jusqu'au vieux village.



Une entrée de ville récente due aux extensions urbaines



Le parcours d'entrée depuis la RD 11E, une voie très routière qui incite l'automobiliste à ne ralentir qu'au dernier moment. La vue s'ouvre sur les nouveaux lotissements qui se sont implantés dans la continuité du bourg ou aux habitations existantes et restent dans l'unité du village, mais qui distendent la silhouette du village.

ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT D'ENTRÉE DE VILLE

Orientations d'aménagement



-  Projet d'aménagement d'un espace mémorial de la Paix
-  Composante naturelle existante : alignement de pins parasols qui accompagnent l'entrée de ville, Rives arborées du Bourdigou et arbres d'alignements à petits développements sur la rue des Eglantines
-  Traitement paysager marquant la porte d'entrée du village. La gestion des surfaces résiduelles par des plantations d'arbres, permettant à la fois de construire une scénographie « pérenne », avec un minimum d'entretien.
-  Ouverture de séquence
-  Zone d'habitat résidentiel
-  Espace agricole
-  Marquage sur la chaussée de bande cyclable afin de réduire l'effet trop routier de la RD 11E.
-  Rond-point d'entrée de ville
-  Projet de piste cyclable vers la plage

Analyse de l'existant



Située à l'extrême Ouest de la commune, l'entrée de Torreilles-plage débute par le rond-point et une zone en développement destinée au tourisme. Torreilles-plage est une entité urbaine à part entière avec son langage urbain (traitement de surface en enrobé clair, mobiliers urbains et luminaires spécifiques).

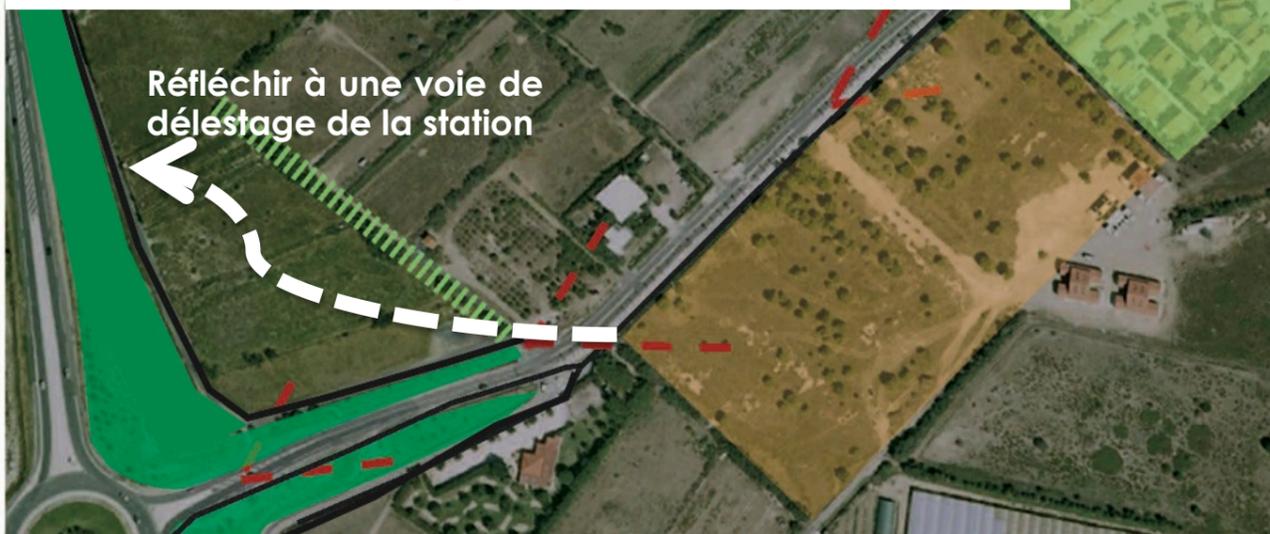


Une entrée déstructurée par des opérations au coup par coup, sans projet d'ensemble.



Le parcours d'entrée depuis le rond point vers Torreilles-plage. Des éléments éparses : cyprès, pins, panneaux publicitaires, signalétiques ponctuent la zone d'entrée.

Orientations d'aménagement



Réfléchir à une voie de délestage de la station

-  Composante végétale existante : alignement de pins
-  Ouverture de séquence
-  Zone d'habitat résidentiel en construction
-  Espaces verts à requalifier avec des végétaux de bords de mer
-  Camping
-  Piste cyclable voie partagée la Vélitorale

Le principe ici est de marquer le côté plage par le biais du végétal. Des plantations denses de pins parasols, maritimes et sylvestre sur les abords du rond-point permettront d'intégrer au mieux les cheminements et cette entrée vers les plages.

Un des enjeux de Torreilles-Plage est de réfléchir à une voie de délestage pour fluidifier la circulation sur la station en période estivale.

Analyse de l'existant



Actuellement, l'entrée depuis le giratoire de la RD81 en direction du village n'est pas traitée. Il s'agit également de la voie permettant de se rendre à la zone de loisirs. Aucune signalétique n'est mise en place à ce jour. Depuis le giratoire, la vue offerte n'invite pas à s'engager sur la RD11e qui permet de se rendre à Torreilles village. L'accès à la zone de loisirs n'est également pas mise en valeur.

Orientations d'aménagement

Vue vers le giratoire RD 81 (vers les plages)

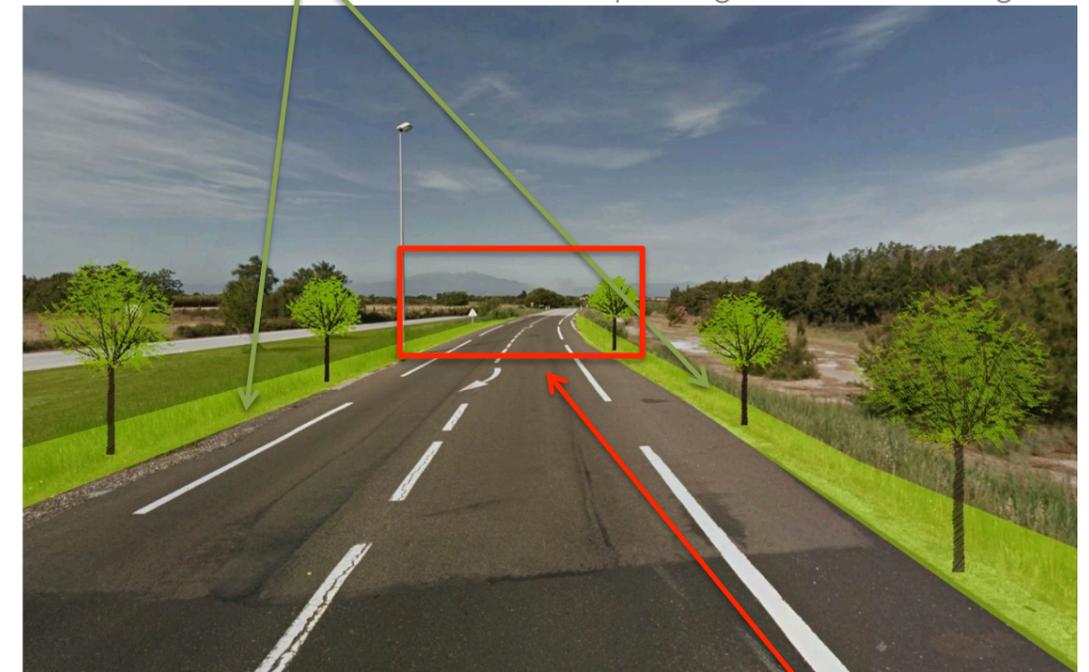


Traitement du délaissé côté zone de loisirs. Cet espace non traité apporte une image très négative de la zone. Un aménagement paysager sommaire avec du stationnement hiérarchisé apporterait une valeur ajoutée à la zone.

Le principe ici est de marquer les bas-côtés par un traitement simple mais soigné, permettant de visuellement rendre cette voirie plus « urbaine ».

Aménagement des bas-côtés.

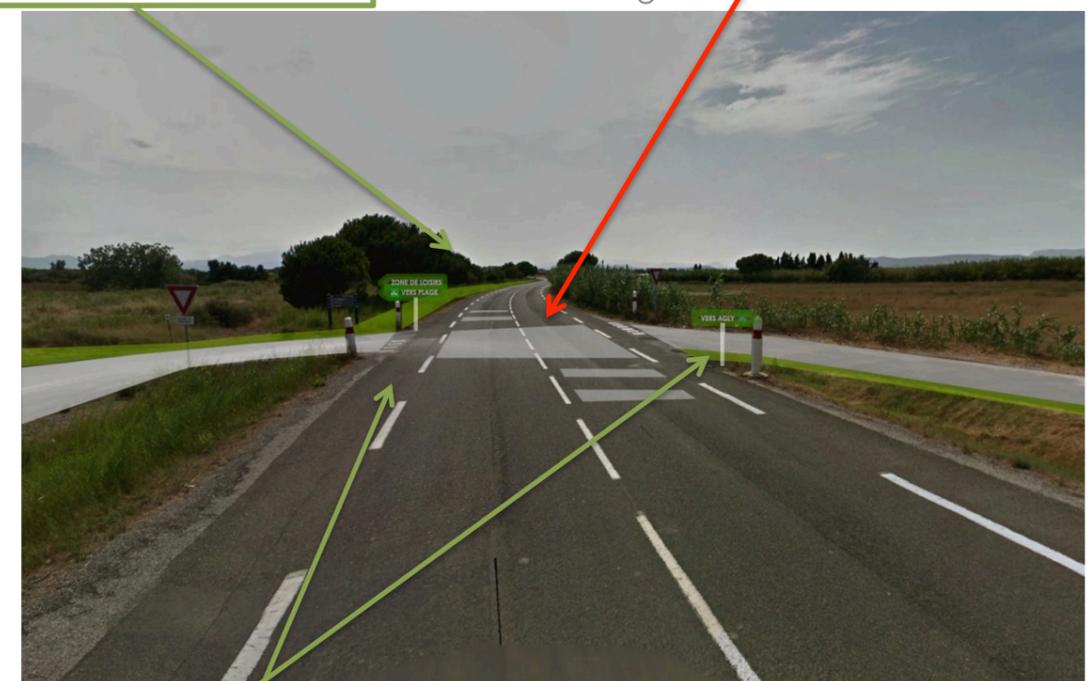
Vue depuis le giratoire vers le village



Créer une signalétique d'entrée à la zone de loisirs, créer un ralentissement.

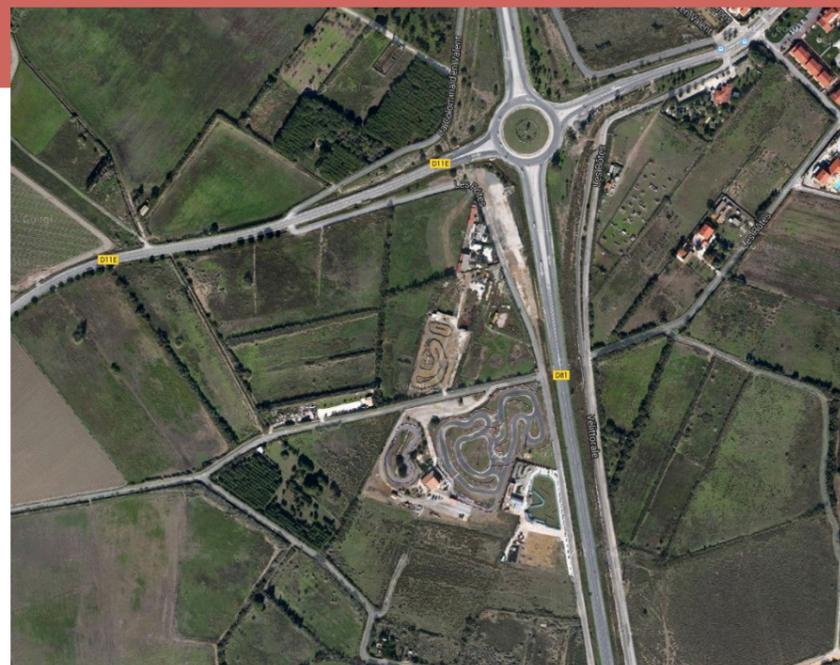
Aménagement de la piste cyclable vers le village.

Vue vers le village de l'accès à la zone de loisirs



Mettre en place la signalétique pour les déplacements doux, vers les Plages, l'Aggly et le Village.

PERMETTRE LE DEVELOPPEMENT DE L'ACTIVITÉ TOURISTIQUE AU NIVEAU DE LA ZONE DE LOISIRS



Analyse de l'existant

Zone d'activités liée aux loisirs (golf, karting etc.) classée en zone rouge du PPRi (Ia). Le site est principalement occupé par des activités de loisirs, qui fonctionnent essentiellement en période estivale.

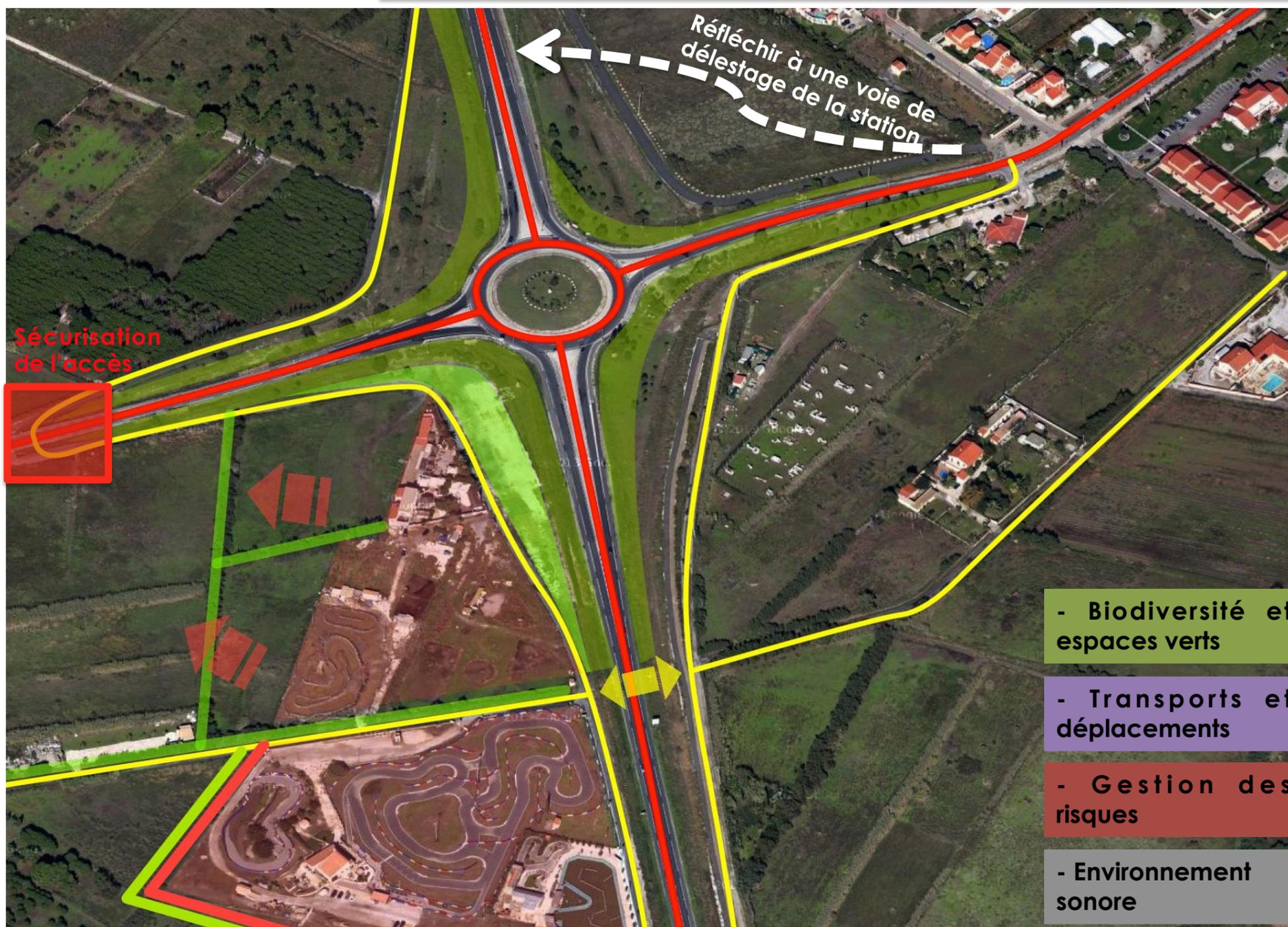
Le secteur est accessible depuis « Les Rôtes » via la RD11E, aucune signalétique particulière n'est mise en place, l'accès n'est pas sécurisé.

La visibilité de la zone depuis la RD81 est très importante, mais très peu qualitative.

PPRI : " Les parcs d'attractions, autres que les aires d'évolutions, de jeux, de sport tels que les hippodromes, les stades, les circuits automobiles, de karting, les golfs etc., et qui ne comportent pas de constructions ou d'ouvrages soumis à permis de construire, sont interdits."

TRADUCTION REGLEMENTAIRE DE L'OAP : plan de zonage (extension de la zone) prescriptions paysagère dans le règlement. EBC ou L123-1-5 CU (éléments de paysage à préserver)

Vue de la zone de loisirs



Orientations d'aménagement

- Permettre un développement mesuré de la zone de loisirs, pour accroître l'offre et ainsi dynamiser ce secteur.
- Préserver les alignements existants sur la zone.
- Améliorer et sécuriser l'accès à la zone.
- Traiter qualitativement l'impact visuel de la zone depuis la RD81 et la RD11e, notamment par un traitement paysager des abords.
- Aménager une aire de stationnement commune, paysagère et qui permettrait de traiter les délaissés de la RD81.
- Traiter les fins d'urbanisation pour une meilleure intégration dans le paysage.
- Améliorer la lisibilité des circulations douces pour se rendre au secteur pour inciter leur utilisation.
- Sécuriser les circulations douces sur les chemins existants.

-  Extension envisagée de la zone de loisirs.
-  Accès à la station sous la RD81: piéton et cycle uniquement.
-  Voies existantes
-  Chemins existants (véhicules + cycles)
-  Alignements d'arbres à préserver
-  Aire de stationnement à aménager
-  Traitement paysager des abords
-  Marquer les limites de la zone de loisirs par un traitement paysager.

- Biodiversité et espaces verts

- Transports et déplacements

- Gestion des risques

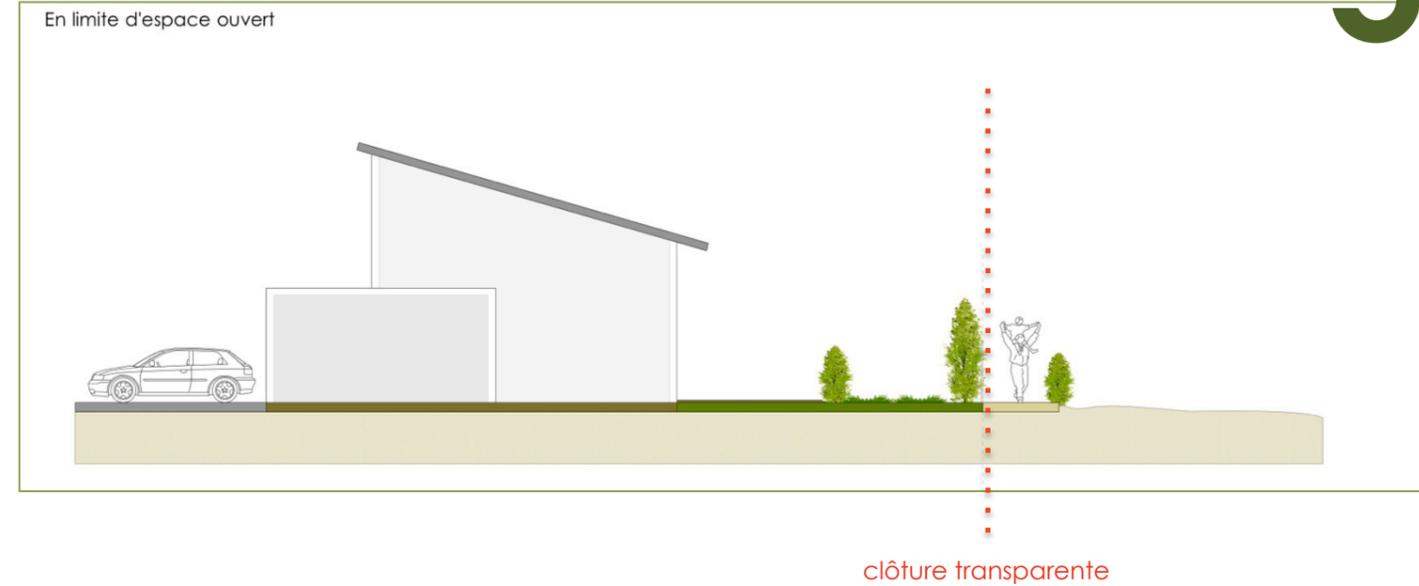
- Environnement sonore

TRAITER LES FINS D'URBANISATION POUR UNE MEILLEURE INTEGRATION DE L'URBANISATION DANS LE PAYSAGE



En limite d'espace ouvert (espaces cultivés)

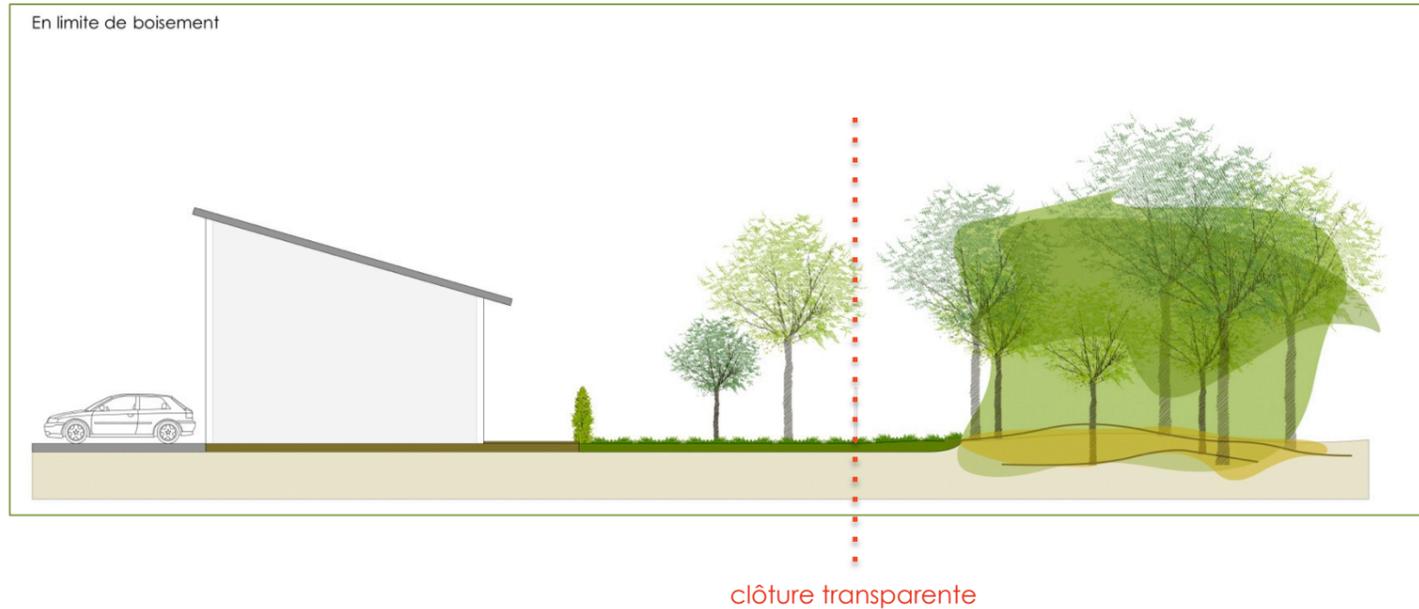
Marquer la limite d'urbanisation en conservant les vues vers le grand paysage. Le cheminement en limite permet aussi de limiter l'urbanisation et mettre en valeur l'importance de la qualité des espaces naturels et agricoles.



En limite de boisement

Intégrer l'habitat dans le boisement pour fondre l'interface entre fonction résidentielle et fonction naturelle. Des boisements en fond de parcelle permettent de renforcer cette impression.

Préconisation : clôture transparente, pas de murs.



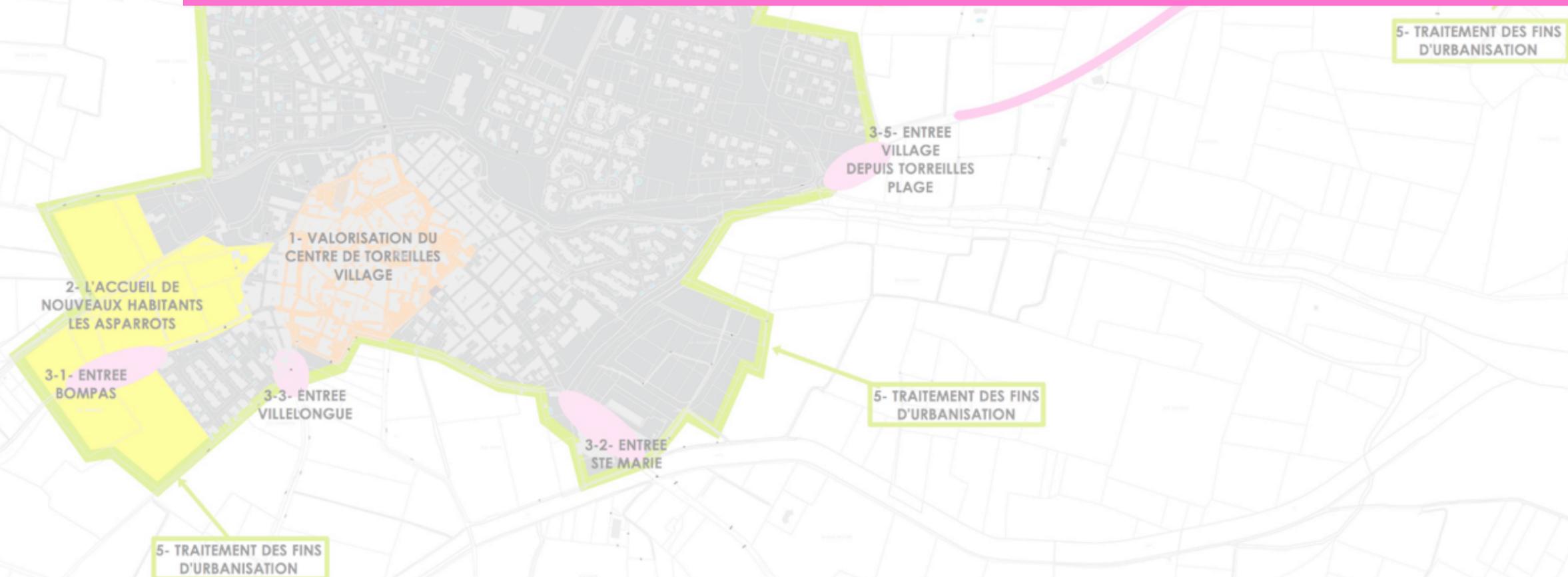
En limite d'urbanisation

Proposer une perméabilité des vues sur les espaces agricoles et naturels. L'absence de constructions en bout de desserte, ouvre les perspectives vers les cœurs d'îlots et vers les espaces naturels depuis l'espace public.



TRADUCTION REGLEMENTAIRE DE L'OAP : dans le règlement imposer un traitement des franges urbaines, pour les lotissements déjà réalisés intervention communale à envisager (ER). article L123-1-5 CU (éléments de paysage à préserver) pour assurer la préservation de l'existant.

CRÉER UNE LIAISON DOUCE SÉCURISÉE ENTRE LE VILLAGE ET LA STATION LE LONG DE LA RD11e



Analyse de l'existant



Entre le village de Torreilles et la station, la RD11e est une voie très routière qui n'est pas aménagée pour accompagner un déplacement sécurisé des vélos et des piétons. La configuration des bas-côtés permet d'envisager un aménagement sécurisé pour les déplacements doux le long de cet axe structurant pour le territoire de Torreilles.

Orientations d'aménagement

Préserver les pins qui longent la RD11e et qui marquent le paysage.

Vue de la RD11e vers le Village



Créer une piste cyclable sécurisée et protégée de la RD11e.

Vue depuis le giratoire d'entrée de village (Clos St Julien) vers la station



Créer une piste cyclable sécurisée.

- Privilégier un éclairage photovoltaïque de la piste cyclable.
- S'appuyer sur des élargissements existants des bas-côtés pour créer des espaces de repos éclairés (éclairages photovoltaïques), équipés de bancs, corbeilles...
- Mettre en place une signalétique au village et au niveau de la station pour rendre visible cet aménagement.

Type de bancs pouvant accompagner l'aménagement.

